



Notice de Demande d'accompagnement à la sortie d'hospitalisation

L'aide au retour à domicile après hospitalisation (ARDH) est une prestation qui peut être attribuée aux retraités nécessitant une prise en charge spécifique, liée à une situation de fragilité particulière durant la période de convalescence après un passage en établissement de santé - séjour dans un établissement de soins, passage aux urgences, intervention en ambulatoire avec retour au domicile le soir même, hospitalisation à domicile sous la supervision d'un établissement de santé, etc.

1. À QUI L'ARDH PEUT-ELLE ÊTRE ATTRIBUÉE ?

Pour pouvoir bénéficier de l'ARDH, il faut :

- être retraité et relever des GIR 5 et 6 ou 3 et 4 avec un pronostic de récupération vers ces GIR évalué par le service de santé
- être domicilié(e) dans la circonscription de son régime de retraite (CARSAT, ou MSA)

Attention, vous ne pouvez pas bénéficier d'une aide de votre Caisse, si vous :

- êtes hébergé(e) dans une famille d'accueil agréée,
- vivez en EHPAD.
- percevez déjà, ou êtes éligible à la prestation spécifique dépendance (PSD), l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), la prestation de compensation du handicap (PCH) ou la majoration pour tierce personne (MTP),

2. QUELLE EST LA NATURE DE L'AIDE ?

L'ARDH est une **aide de courte durée** destinée à prendre en charge une partie du coût des services mis en place lors de votre retour à domicile après une hospitalisation.

3. COMMENT FORMULER VOTRE DEMANDE ?

Le formulaire de demande doit être adressé à votre régime de retraite compétent par mail : durant l'hospitalisation, **AVANT** le retour au domicile.

Si vous n'avez pas eu la possibilité de formuler cette demande auprès des services hospitaliers lors de votre séjour, vous pouvez envoyer vous-même, par courrier, dans les 15 jours suivant la date de sortie d'hospitalisation, le formulaire de demande, accompagné d'un bulletin d'hospitalisation.

À réception de votre demande, si vous remplissez les conditions administratives, votre caisse de retraite mettra en place l'ARDH.

ARDH Attribuée	
CARSAT Centre Ouest (pour demandeurs du Régime général des Salariés et Travailleur Indépendants)	Forfait 500€, à utiliser dans les 3 mois, tout type de prestations auprès des structures conventionnées CARSAT.
MSA Poitou	Attribution d'heures d'aide à domicile sur 4 mois maximum selon les règles fixées au règlement "aides à domicile retraités" pour les accords en urgence (aide à la personne et/ou à l'entretien du cadre de vie) et possibilité d'aide au portage de repas).
MSA Limousin	Attribution d'heures d'aide à domicile en mode prestataire (<i>conventionné MSA</i>) à consommer sur 2 mois ; uniquement pour les GIR 5 et 6, avec possibilité d'aide complémentaires (transport, portage de repas, etc.).
MSA des Charentes	Attribution d'heures d'aide à domicile en prestataire*, sur 3 mois, possibilité d'aides au portage de repas* et téléassistance* hors plan d'aide. * structures conventionnées MSA des Charentes

4. Pour plus de précision prenez contact avec votre caisse dont les coordonnées figurent au dos du présent document



Déposer votre demande
d'aide de retour à domicile
après Hospitalisation



**auprès de votre
Caisse de Retraite**



CARSAT CENTRE OUEST - Action Sociale Retraite

37 avenue du Président René Coty - TSA 24 808

Action sociale - 87048 Limoges Cedex

Appelez le 39 60 - *Service gratuit + prix appel*
De l'étranger, composez le +33 9 71 10 39 60.

Fax : 05 55 45 71 64

Courriel : limogesardh@carsat-centreouest.fr

Site internet : www.carsat-centreouest.fr



MSA POITOU - Action Sanitaire et Sociale

37 rue du Touffenet - 86042 POITIERS Cedex

Appelez le 05 49 44 89 51

Fax : 05 49 43 86 51

Courriel : ass_aideadomicile.blf@poitou.msa.fr

Site internet : www.poitou.msa.fr



MSA DES CHARENTES - Service Action Sanitaire et Sociale

1 boulevard Vladimir - 17106 Saintes

Appelez le 05 46 97 50 50

Fax : 05 46 97 51 54

Courriel : tech.ass@charentes.msa.fr

Site internet : www.msadescharentes.fr



MSA DU LIMOUSIN - Action Sanitaire et Sociale

1 impasse Sainte Claire - 87041 Limoges Cedex 1

Appelez le 05 44 00 04 04

Courriel : ardh.ass@limousin.msa.fr

Site internet : www.msa-limousin.fr